Branle-bas de combat contre la désinformation

Union européenne » A six mois des élections européennes, la Commission présente un plan d'action contre les *fake news*.

Bruxelles a sonné hier le branle-bas de combat contre les *fake news*, alors que se profilent à l'horizon les élections européennes de mai 2019 et une multitude de scrutins dans les Etats membres de l'Union. Elle a publié un plan d'action destiné à renforcer la lutte contre la désinformation en ligne dans l'UE qui vise, avant tout, Moscou.

«La désinformation fait partie de la doctrine militaire de la Russie», qui dépenserait chaque année plus d'un milliard d'euros pour parvenir à ses fins – diviser pour régner –, a commenté hier le vice-président de la Commission européenne en charge du marché unique numérique, Andrus Ansip, en présentant le plan d'action.

Il s'articule autour de quatre axes: une meilleure détection des fausses nouvelles, une riposte mieux coordonnée, à l'échelle européenne, une mobilisation accrue des plateformes en ligne et la sensibilisation des citoyens. Dans ce cadre, Bruxelles va entre autres renforcer les capacités de la «*task force* sur la communication stratégique» qui a été mise en place en 2015 au sein du Service d'action extérieure de l'UE et a depuis lors rectifié quelque 4600 *fake news* pro-Kremlin principalement diffusées en Europe centrale et orientale. La Commission veut doubler son budget, à cinq millions d'euros, en 2019.

Parallèlement, Bruxelles va œuvrer à la création d'un «système d'alerte rapide» qui permettra aux Etats de l'UE et aux institutions européennes de signaler en temps réel les menaces de désinformation et de partager leurs données et leurs analyses sur des «tentatives coordonnées d'acteurs étrangers de manipulation» du débat démocratique. Elle entend en même temps créer un réseau indépendant de «vérificateurs de faits» au sein du club communautaire.

Enfin, «on va exercer des pressions très fortes sur les plateformes en ligne» afin qu'elles respectent les engagements qu'elles ont déjà pris pour lutter contre la désinformation, a insisté la commissaire européenne à la justice, Vera Jourova.

En octobre, les principales entreprises de l'internet – Google, Facebook, Twitter et Mozilla – ont volontairement signé un «code de bonnes pratiques» qui les engage, notamment, à garantir la transparence des publicités à caractère politique, à accélérer la fermeture des faux comptes toujours actifs ou à signaler les interactions non humaines (messages diffusés par des robots, les *bots*).

A partir de janvier 2019, souligne la Commission, les plateformes en ligne «devraient» chaque mois communiquer des informations complètes sur la façon dont elles appliquent le code de bonnes pratiques. »

TANGUY VERHOOSEL, BRUXELLES

Cargos sans CO_2

Climat » Le numéro un mondial de l'armement maritime, le groupe danois Maersk, s'est engagé lundi à ne plus émettre de gaz à effets de serre au-delà de 2050. Il n'achètera plus que des bateaux sans émission de CO_2 au-delà de 2030. «Nous devrons abandonner les combustibles fossiles», a expliqué son directeur Soren Toft au *Financial Times*. Cette annonce, faite lors de la tenue de la COP24 à Katowice, suit d'une année l'intention de la Chambre internationale de l'armement maritime de supprimer les émissions de CO_2 après 2050. Son concurrent MSC, basé à Genève, couronné en octobre «armateur le plus vert», n'a pas encore exprimé un objectif aussi ambitieux. » **YG**

Le premier pacte sur les migrations de l'ONU sera adopté lundi, malgré des absences de marque

«Il s'agit d'engagements moraux»

« **PASCAL BAERISWYL**

Marrakech » Le moins qu'on puisse dire, c'est que le 11e sommet du Forum mondial sur la migration et le développement, qui s'est ouvert hier à Marrakech, ne débute pas sous les meilleurs auspices. Alors que lundi prochain doit être adopté le «Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières», une série de pays ont annoncé qu'ils ne signeraient pas un texte sujet à vive controverse.

Parmi les détracteurs du pacte: les Etats-Unis, l'Australie, l'Italie, la Pologne, la Hongrie, l'Autriche, la République Tchèque, la Croatie, l'Estonie ou encore Israël. La plupart ont à leur tête des gouvernements populistes, souvent ouvertement antimigrants. L'analyse de Matthieu Tardis, politologue et chercheur au Centre migrations et citoyennetés de l'IFRI (Institut français des relations internationales) à Paris.

Le pacte de l'ONU veille au respect par exemple du regroupement familial, même si celui-ci relève du droit des Etats. Keystone

Le nouveau pacte de l'ONU sur les migrations vise à gérer les flux migratoires de façon collective: n'est-ce pas utopique en pleine vague populiste?

Matthieu Tardis: L'objectif de ce pacte est de créer une démarche coopérative entre les Etats sur la question des migrations. Son idée centrale vise à mieux gérer ces questions dans le respect de la souveraineté des Etats. Symboliquement, ce pacte est important, mais en termes concrets, juridiques, il n'impose pas grand-chose aux pays signataires, hormis la promotion et le renforcement du multilatéralisme.

Certaines ONG estiment que ce pacte est un catalogue de bonnes intentions, condamnées à rester lettre morte. Au contraire, le Gouvernement autrichien, par exemple, dénonce la création d'un «droit à la migration»?

Non, c'est faux, il n'y a rien dans ce pacte qui crée un droit à la migration. Ce pacte prévoit des engagements moraux et non juridiques. Comme dans tout texte des Nations Unies, les Etats sont souverains pour définir leur politique d'immigration. Ce pacte n'est pas un traité, mais son encadrement est lié au respect des droits fondamentaux de l'homme. Or ces droits sont déjà reconnus depuis longtemps, en Europe notamment, ils figurent dans la Constitution de la plupart des Etats modernes.

L'un des reproches faits au texte est le manque de clarté entre les notions de «migration légale» et «illégale»?

D'abord, les termes de migration légale et illégale ne sont pas les bons termes. Il faut parler de migration régulière ou irrégulière. L'objectif du pacte est qu'une migration soit ordonnée, dans un cadre régulier. Pour éviter une migration irrégulière, il faut donc en combattre les causes: par exemple, en termes de développement ou de gouvernance des pays d'origine. C'est là aussi un objectif de ce pacte, qui ne concerne par ailleurs pas les réfugiés.

Le grief selon lequel ce pacte risque d'inciter à l'immigration irrégulière n'est donc pas fondé?

Non, pas du tout. Rien dans le texte – même pour des personnes non expertes – ne laisse entendre une quelconque forme d'appui à l'immigration irrégulière. C'est même l'inverse, puisque le texte dit qu'il faut renforcer les canaux de l'immigration régulière. Cela ne concerne pas seulement les flux du Sud vers le Nord, car la plupart des flux migratoires vont du Sud vers le Sud. De plus, la plupart des flux migratoires sont régionaux, par exemple à l'intérieur de l'Europe.

Autre sujet à controverse, le pacte énonce un certain nombre de principes (intégration, regroupement familial, etc.) qui, aujourd'hui, sont remis en cause dans certains pays…

En fait, ces droits sont déjà en vigueur dans nos pays: par exemple, l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme reconnaît le droit à une vie familiale normale. Sur cette base, le regroupement familial est un droit fondamental dans les Etats signataires de cette convention. Ce droit n'est pas absolu, il est encadré, mais reconnu un peu partout en Europe.

Pourquoi, dès lors, une telle remise en cause de ce pacte par certains gouvernements?

Une fois encore, ce sont de faux débats. Il y a là une instrumentalisation politique, interne à certains pays, d'un texte onusien. C'est une forme de démagogie. Le texte du pacte est en discussion depuis deux ans, le processus d'adoption ayant été lancé en septembre 2016. Des consultations auraient dû être mises en place, au niveau national, mais rien n'a été fait dans beaucoup de pays européens…

«Il n'y a rien dans ce pacte qui crée un droit à la migration»

Matthieu Tardis

Sur le plan européen, ce pacte pourrait-il avoir un effet sur la politique migratoire de l'UE?

Comme je l'ai mentionné, les principes du pacte existent déjà dans d'autres textes juridiques. Il s'agit donc d'un rappel pour l'Union européenne de principes fondamentaux, par exemple celui du «partenariat». Les partenariats que l'UE souhaite avec des pays tiers (cela existe déjà avec la Turquie) doivent se faire sur la base d'un véritable partenariat, alors qu'aujourd'hui c'est l'UE qui impose ses priorités, notamment aux pays africains. Sans oublier que le fait de vouloir arrêter, d'un jour à l'autre, certaines migrations peut se révéler complètement déstabilisateur pour les pays d'origine et produire, finalement, un effet contraire à celui recherché. »

HÉSITATIONS SUISSES

Après avoir approuvé le pacte en octobre dernier, estimant que celui-ci correspond aux intérêts de la Suisse en matière migratoire, le Conseil fédéral a fini par renoncer à se rendre à Marrakech, lundi prochain, où le document sera formellement adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement. Raison de la reculade de Berne: il faut d'abord que le parlement se prononce. C'est dans ce sens que le 29 novembre, le Conseil des Etats a donné un premier signal en adoptant une motion demandant que le dernier mot revienne au parlement. Ainsi, le débat doit se poursuivre aujourd'hui au sein du Conseil national. Parallèlement, l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) a déposé à Berne une pétition munie de 150 000 paraphes contre la signature du texte. **PAB**